

*Un commissaire aux comptes certifie vos comptes annuels*

Mon entreprise dépasse les seuils légaux d'obligation de recours à un commissaire aux comptes.

Je représente une association percevant plus de 153 000 € de subventions publiques, je dois faire certifier mes comptes.

Le mandat de mon commissaire aux comptes actuel arrive à échéance et je souhaite en changer.

Ma comptabilité est réalisée au sein de mon entreprise, je souhaite la faire certifier par un auditeur externe.



## MÉMO

- Une intervention exclusivement sur site
- Un audit du contrôle interne de votre entreprise
- Une restitution claire de nos travaux et des recommandations pertinentes

## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de respecter une obligation légale ou de répondre à un besoin exprimé par l'entreprise de **certification des comptes**.

## Comment ça marche ?

### 1 Contrôle interne

Lors de la première année, nous réaliserons une analyse des risques auxquels est exposée l'entreprise ainsi qu'une évaluation du système de contrôle interne. Cette analyse dite « par les risques » permet d'identifier les points de vigilance particuliers qui feront l'objet d'une surveillance accrue par la suite. Chaque année, nous procédons à un audit approfondi d'une partie de vos procédures internes (facturation, social, trésorerie, etc.)

2

### Parties prenantes

Nous procéderons à une analyse des attentes des parties prenantes (dirigeants, associés, banquiers, salariés) afin d'identifier les enjeux de notre mission de certification.

4

### Rapport et institutions

A l'issue de notre mission annuelle, nous établissons un ou des rapports conformément aux normes d'exercice professionnel que nous vous remettons accompagné de nos recommandations et d'une restitution écrite de nos travaux.

3

### Contrôle des comptes

En réponse aux risques identifiés, nous axons le contrôle des comptes sur les points de vigilance relevés lors de l'étape « contrôle interne » et relevons les éventuelles irrégularités.

## Pour aller plus loin..

- Audit d'acquisition
- Commissariat à la transformation
- SACC (services autres que la certification des comptes)

